

MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

04.74.53.19.38

stcysurlerhone@gmail.com

www.stcysurlerhone.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 janvier 2017

INFORMATIONS COMMUNALES N° 01/2017

Présents : Claudine PERROT-BERTON, Michel MONTMEAS, Catherine RODDE, Gilbert VAUDAINÉ, Michèle ROUBIN, Stéphane RECORS, Marie-France AVALLET, Laurent SOY, Noëlle DE MARIA, Sébastien SCHNEIDER, Pascale BRECHARD, Isabelle OLIVER, Vincent DELLOYE.

Excusés : Diane MOURIER, Frédéric FRANCE

Le Conseil Municipal de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE s'est réuni à la Mairie le 16 janvier 2017, sous la présidence de Madame Claudine PERROT-BERTON, Maire.

⇒ **Autorisation de dépense d'investissement avant l'adoption du budget primitif communal M14 – année 2017**

Le Conseil Municipal, par délibération, mandate Mme le Maire afin d'honorer une dépense intervenant avant la constitution du budget 2017 et dans le cadre du paiement de la maintenance du logiciel de comptabilité pour un montant de 3 400€.

⇒ **Modification du temps de travail au secrétariat - Accueil**

Afin de faire face à une activité toujours plus importante, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter la durée du temps de travail pour le poste de secrétariat. La délibération est favorable ; le poste de 34h est supprimé, un nouveau poste à temps complet est créé soit 35h hebdomadaires.

⇒ **Fusions**

- Dans le cadre de loi NOTRe qui encourage à des regroupements d'intercommunalités, la CCRC réfléchit aux possibilités de fusions, une réunion a lieu le 25/01 avec d'autres présidents d'EPCI.

- Communes nouvelles : des discussions sont engagées avec les communes de Ste-Colombe et de St-Romain-en-Gal à l'occasion de différentes réunions. L'objectif étant de déterminer si une fusion avec ces municipalités est pertinente ou non.

⇒ **Commissions communales**

- La commission des rythmes scolaires se réunira le 31 janvier prochain pour échanger et faire un bilan sur les Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP).

- La commission animation se réunira également au sujet de la Maison du Temps Libre et du site internet.

⇒ **PLU intercommunal**

La loi NOTRe prévoit que le document d'urbanisme référent, le PLU, est du ressort de l'intercommunalité sauf si 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Considérant que la commune détient déjà un document d'urbanisme, elle s'oppose à l'application du PLU Intercommunal, décision approuvée par le Conseil Municipal.

⇒ **DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Mme le Maire indique que dans le cadre de la DETR, les équipements scolaires sont prioritaires car l'école date de 1978 et des travaux importants sont à réaliser en particulier en termes d'isolation thermique, phonique et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal délibère en faveur d'une demande de subvention et mandate Mme le Maire pour la signature de tout document afférant à des demandes d'autres subventions pour les travaux dont le montant s'élève à 361 000 € HT.

⇒ **Questions diverses**

- Un appel d'offre a été lancé par l'intercommunalité dans le cadre de la collecte des ordures ménagères du territoire. Eco-déchets a remporté le marché et un changement de jour est prévu dès le 1^{er} mars, soit une collecte le **vendredi** à la place du **mercredi** (et non pas à partir du 1^{er} avril comme indiqué dans le bulletin municipal).

- Les autorisations de sortie du territoire sont remises d'actualité depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale, les demandes doivent être faites sur internet sur le site www.service-public.fr (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>) sous la forme d'un formulaire à remettre complété et signé au mineur.

- Dorénavant, pour les entreprises et particuliers effectuant des travaux et nécessitant de l'eau, il est totalement interdit de se servir sur les bornes à incendie. Une carte à acheter en mairie permet de se servir des bornes de puisage situées sur différents points stratégiques. A St Cyr, cette borne est localisée sur le haut de la commune sur le parking du Grisard.

- Liaison internet : le **vendredi 10 mars** à 19h, une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes de St Cyr dans le cadre du collectif pour le haut débit dans notre commune. Venez nombreux si vous voulez que cela change !

- Classe en 7 : réunion d'organisation le jeudi 2 février à 19h30 à salle des associations

- Association du livre et de la culture (ALC) :

Le **1^{er} février** 2017 à 12h à la salle des fêtes de St Cyr se déroulera le **repas annuel de l'ALC** dans une ambiance chaleureuse. Venez nombreux nous rejoindre nous vous accueillerons avec plaisir.

Inscriptions :

Mme COQUERELLE Christiane - 64, Chemin du Grenouillat - Tél : 04 74 85 28 09.

Prix du repas : 32€ chèque à joindre à l'inscription

- Info CCRC

Travail saisonnier : Pour découvrir tous les métiers qu'offre le territoire, venez participer à une réunion d'information collective le mardi 7 février à 9h30 à Condrieu (salle Cristal, rue de la Mairie).

Offre de service demandeurs d'emploi : L'espace Emploi de la CCRC et ses partenaires vous accompagnent dans votre recherche d'emploi. Renseignements au 04 74 56 89 46 ou sur www.cc-regiondecondrieu.fr

- Point Information Jeunesse :

=> Mercredi 1^{er} février : information sur les **inscriptions Post Bac**, demande de bourse et demande de logements étudiants

=> Mercredi 8 février : information sur le **Bafa** menée par les Francas

- Habitat / CCRC :

Depuis mai 2015, la CCRC et SOLiHA ont signé une convention pour accompagner les habitants dans les travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation de leur logement.

Cette collaboration se traduit notamment par des permanences mensuelles, pour accompagner au mieux les propriétaires dans leur montage de dossier de subvention ANAH.

Les permanences de SOLiHA auront lieu dès le mois de février 2017 les **3èmes mercredi après-midi de chaque mois de 14h00 à 16h00** en Mairie d'Echalas ou Condrieu.

- Solidarité :

- Nous sommes à la recherche, au cas où vous auriez en trop chez vous, de : 2 lits (matelas et sommiers), l'idéal serait 1X90 et 1X140, 1 table de nuit, petit buffet, commodes, 1 table de salon et en bon état de fonctionnement : 1 frigo, 1 machine à laver, 1 cuisinière, un petit téléviseur.

Afin de ne pas avoir de doublon, veuillez vous renseigner en mairie.

- Nous avons un contact avec une association de parents d'enfants malades, qui manque de DVD – CD et jeux pour enfants. N'hésitez pas à les déposer en mairie.

MERCI pour eux.

- Association Les Bouchons d'Amour : cette association permet l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants, ...), des opérations humanitaires ponctuelles grâce à la vente des bouchons. Chacun d'entre nous est concerné et peut participer en gardant les bouchons. Vous pouvez les déposer à la mairie.

- La Poste :

Dans le cadre du raccordement postal, pour les citoyens, la normalisation des voies améliore leur satisfaction, ils obtiennent ainsi une meilleure qualité de service rendu et accèdent plus facilement et avec régularité aux informations et aux services dont ils ont besoin : un accès facilité et plus rapide aux services d'urgence (secours, sécurité, etc.), des livraisons plus rapides (eau, électricité, réception de commandes par correspondance), un accès facilité à des prestations à domicile (soins à domicile, plateaux repas...).

N'oubliez pas d'inscrire vos noms et prénoms ainsi que le numéro de lot pour les lotissements sur les boîtes aux lettres et ce, de façon lisible.

Merci d'avance.

- Croix Rouge Française a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever. Pour cette raison, en vertu de la loi du 7 août 1991 (art3 alinéa1) une campagne de sensibilisation aura lieu du 9 janvier au 4 février 2017 (entre 12h00 et 20h00 du lundi au vendredi, et de 12h00 à 18h00 le samedi), à raison de 3 jours sur cette période. Une équipe ira à la rencontre de la population, elle sera identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.

- Mission de travaux géographiques et forestiers de l'IGN – Autorisation de pénétrer sur les propriétés privées : les agents de l'IGN et des personnes mandatées sont autorisées à pénétrer sur les propriétés privées afin de réaliser des travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases des données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire forestier national sur le territoire de la commune. Ces personnes auront une carte professionnelle à vous présenter. Pour plus de renseignements, l'arrêté préfectoral est affiché en mairie.

- Elections présidentielles et législatives : Vous pouvez dès à présent télécharger sur le site www.service-public.fr vos procurations et les amener à la Gendarmerie d'Ampuis pour enregistrement.

- Inscription école :

Merci aux parents d'enfants nés en 2014 et aux nouveaux arrivants, de venir les inscrire dès maintenant à l'école de St Cyr sur le Rhône, les effectifs sont en baisse ... Pour l'inscription de votre enfant, vous devez vous adresser à la mairie.

- Foot Cyr/Ampuis : matinée Boudins le dimanche 5 février à partir de 9h00 à Ampuis.